Note de présentation brève et synthétique – budget 2025 de la Commune de Lourenties

Le contexte d'élaboration du budget 2025

En 2024, la France a connu un recul de l'inflation, un contexte politique incertain et une dégradation de sa situation budgétaire. Pour 2025, elle est toujours en situation difficile en raison d'une croissance faible et de la fragilité politique.

Les dernières projections trimestrielles de la Banque de France prévoient une croissance à 0.9 % en 2025 et une stabilisation de l'inflation aux alentours de 1.6%. Elle estime également que le taux de chômage devrait atteindre 8%, ce pourcentage étant susceptible d'augmenter selon notamment l'évolution des relations commerciales avec les Etats-Unis.

La séquence nationale de fin d'année s'est soldée par une absence de loi de finances. Un nouveau gouvernement a été mis en place et la loi de finances a été votée puis promulguée le 14 février 2025.

Le budget 2025 a été bâti sous le signe de l'incertitude et de la prudence pour prendre en compte ces éléments ainsi que certaines mesures déjà connues telles que les hausses de taux de cotisations et la baisse potentielle de certaines dotations.

Le budget 2025 prend également en compte des éléments spécifiques à la commune tels que l'acceptation d'un leg à la fin de l'année 2024. La signature de la succession chez le notaire aura lieu en mars 2025. Cela entrainera une entrée du patrimoine hérité dans l'actif communal ainsi que des dépenses d'entretien, de réparation et de diagnostic en prévision des travaux qui seront réalisés par la suite. De plus, la secrétaire va continuer l'archivage de la commune sur ses heures de travail mais également sur des heures complémentaires et les travaux du centre-bourg initiés en 2023 seront finalisés en 2025 par la reprise des plantations et pas le changement de candélabres le long de la RD dénommée « route du Béarn ». Dans le même temps, la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune étant négative en 2024, il faudra augmenter les recettes et rationaliser les dépenses afin retrouver de la CAF en 2026.
Dans ce contexte, les priorités du budget 2025 sont :

- Intégrer la maison dont hérite la commune en 2025 (frais d'entretien, assurance…),
- Continuer le programme de voirie,
- Finaliser les travaux engagés en 2023 et 2024 (remplacement des candélabres sur la route du Béarn, finalisation du lot « Espaces verts » du marché lié à l'aménagement du centre-bourg)
- Améliorer le confort de la salle du lac par l'installation de LED.

La structure du budget 2025

Les prévisions concernant la partie fonctionnement affichent une augmentation de 5 %, tandis que celles relatives à la section d'investissement enregistrent une progression de 4,6 %.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la revalorisation du point d'indice d'autre part.

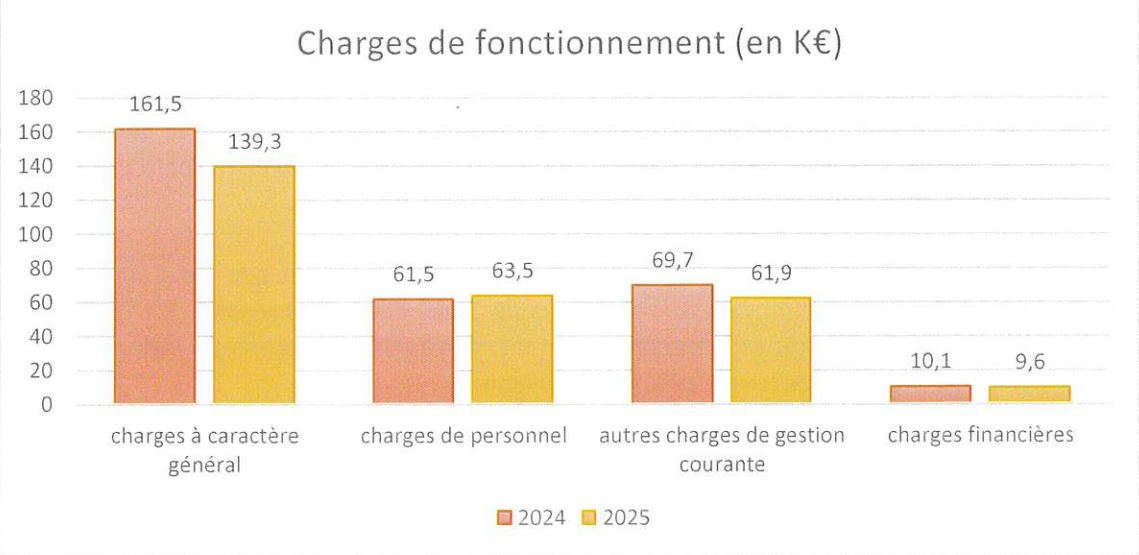

Les charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation, entretien des bâtiments et des espaces publics, voirie…) sont en baisse parce que, bien que nous intégrions des charges en lien avec les biens récemment hérités par la commune, il est prévu d'initier moins de travaux de voirie par rapport à l'année 2024. En effet, le budget sur ce poste est diminué de 29 % et passe de 82 000 € en 2024 à 58 600 € en 2025.

Les charges financières sont en baisse car la collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt et que l'emprunt-relais sera remboursé pendant l'année. Cela réduira de fait le montant des intérêts dus à l'échéance.

De même, les autres charges de gestions courantes, qui constituent des contributions aux différents syndicats dont fait partie la commune (Territoire d'Energies 64, SIVU scolaire Eslourenties-Lourenties-Limendous) et les indemnités versées aux élus dans le cadre de leurs fonctions, sont en diminution. Ainsi, on constate une baisse du coût du fonctionnement des écoles alors que le montant des indemnités perçues par les élus se stabilisent.

Au 1er janvier, les effectifs de la collectivité sont à 1,74 équivalent temps plein. Ils sont donc stables par rapport à l'année écoulée.

Les charges brutes de personnel s'élèvent à 62 410 €. Il faut déduire 0 € de remboursements (budgets annexes, mises à disposition, maladie…) soit des charges nettes de 62 410 €.

Pour 2025, l'évolution des charges de personnel est marquée par des heures complémentaires prévues pour la secrétaire qui doit finaliser le tri et le classement des archives communales.

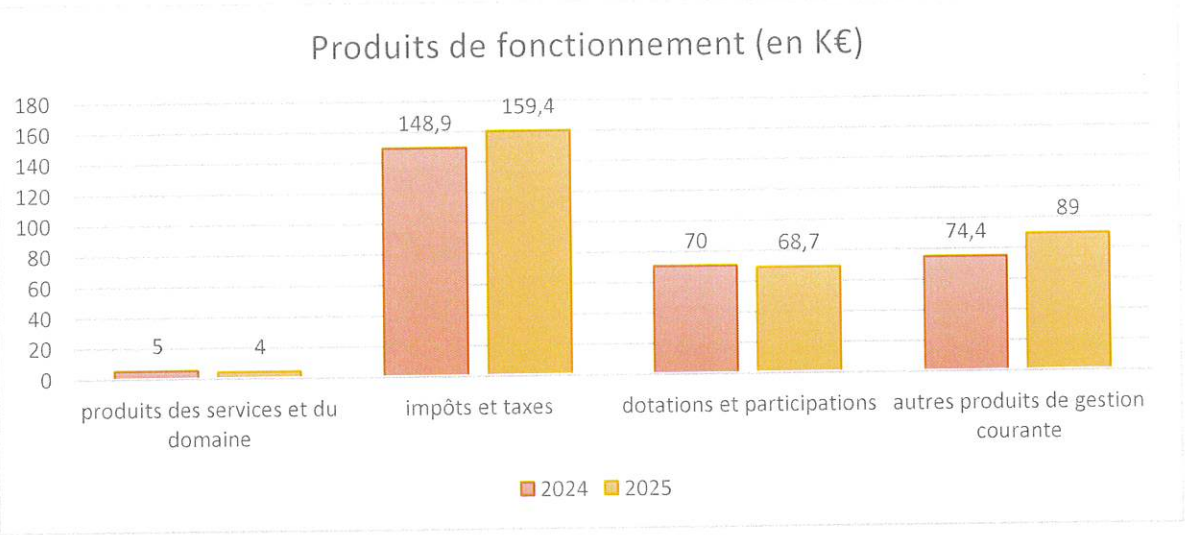

L'évolution des impôts et taxes s'explique cette année par la revalorisation des bases d'imposition (1.7 % pour la plupart d'entre elles). La municipalité a choisi de faire évoluer les taux dans le but de créer une capacité d'autofinancement et d'anticiper les besoins de financement qui seront nécessaire aux projets concernant les biens hérités par la commune et qui seront portés lors des prochains mandats. Les taux s'établissent donc à :

TAXE	**2024**	**2025**
Foncier bâti	18.64 %	20.97 %
Foncier non bâti	34.35 %	38.64 %
Habitation résidences secondaires	6.86 %	8.56 %

En 2025, les dotations connaissent une légère baisse, principalement due à la diminution du FCTVA perçu en 2024 par rapport à 2023. Cependant, les prévisions pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) indiquent une stabilité de cette ressource.

Par ailleurs, les autres produits de gestion courante sont en augmentation, notamment grâce au dernier versement de l'assurance dans le cadre des travaux de réparation entrepris après l'orage de grêle de juin 2022.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissements de la commune sont organisées en opérations d'équipement. Cela permet de mieux visualiser la répartition des dépenses entre les différents pôles (achat de matériel, rénovation ou acquisition de bâtiments, opérations ponctuelles telles que la revalorisation du centre-bourg ou la gestion de la maison Podvin dont la commune a hérité cette année).

En complément de ces opérations, le budget prévoit la conservation de fonds non affectés, appelées « dépenses non individualisées », afin de financer des travaux qui ne s'inscrivent dans aucune de ces catégories (création de réseau pluvial, achats et travaux divers).

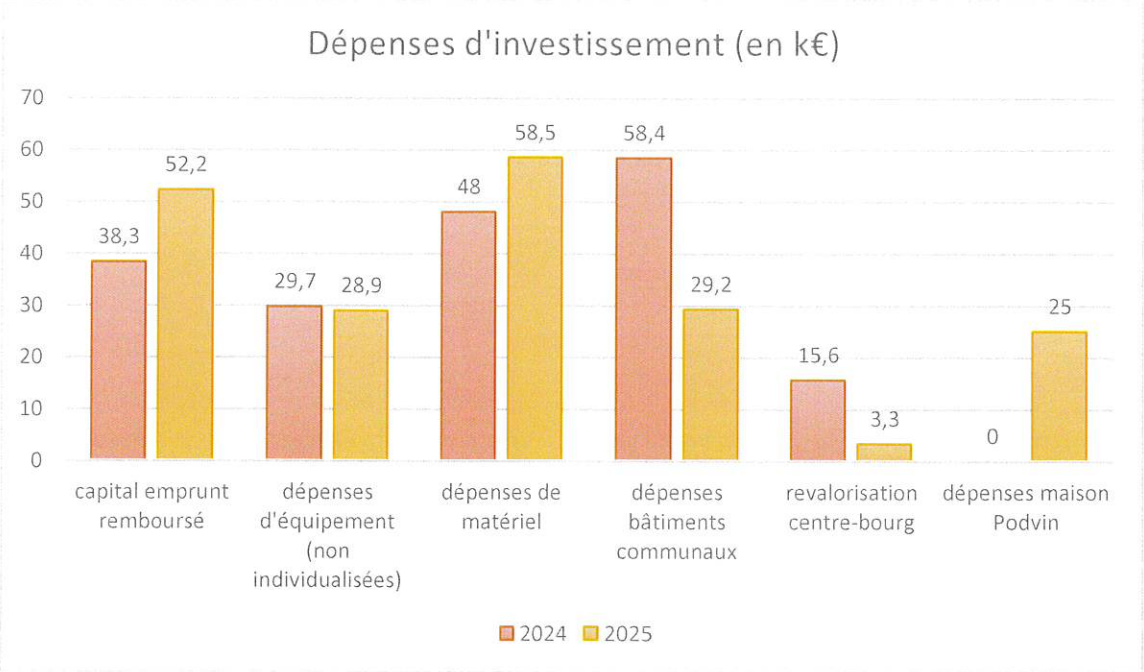

Le remboursement du capital des emprunts connait une forte augmentation parce que le prêt-relais contracté en 2023 arrive à échéance en 2025. Il sera remboursé intégralement cette année pour un montant de 20 000 €.

Les dépenses liées aux bâtiments communaux ont été réduites de moitié (- 29 250 €), tandis que les frais consacrés à la revalorisation du centre-bourg ont également fortement diminué. Cette évolution s'explique, d'une part, par la clôture des travaux de voirie dans le centre-bourg en 2024, ne laissant qu'un reliquat de dépenses à finaliser pour achever les travaux sur les espaces verts, lesquels devraient être conclus cette année. D'autre part, concernant les travaux sur les bâtiments communaux, la restauration des toitures endommagées par l'orage de grêle de 2022, a été achevé en 2024 pour un coût de 56 948 €, entraînant une baisse des besoins sur ce poste.

A l'inverse, les dépenses prévues pour le matériel sont en augmentation. Les besoins des employés techniques augmentent en raison de l'intégration de nouveaux espaces verts à entretenir suite à l'héritage de la maison Podvin et de la finalisation des aménagements paysagers du centre-bourg. Par ailleurs, il est prévu d'éventuellement remplacer le fourgon communal. Il est également à noter que suite à l'adoption du schéma de défenses incendie communal, il faut prévoir une enveloppe afin d'installer un dispositif qui augmentera la pression d'eau dans les poteaux incendie lors de l'intervention des pompiers.

Compte tenu du potentiel de la maison Podvin, une nouvelle opération a été créée afin de regrouper les dépenses qui seront réalisées dans le cadre de la rénovation et de l'aménagement du bien. En prévision de travaux de toiture de la grange et d'études permettant de définir l'usage futur de ce bien (social, culturel, etc.) 25 000 € ont été alloués à cette opération.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.

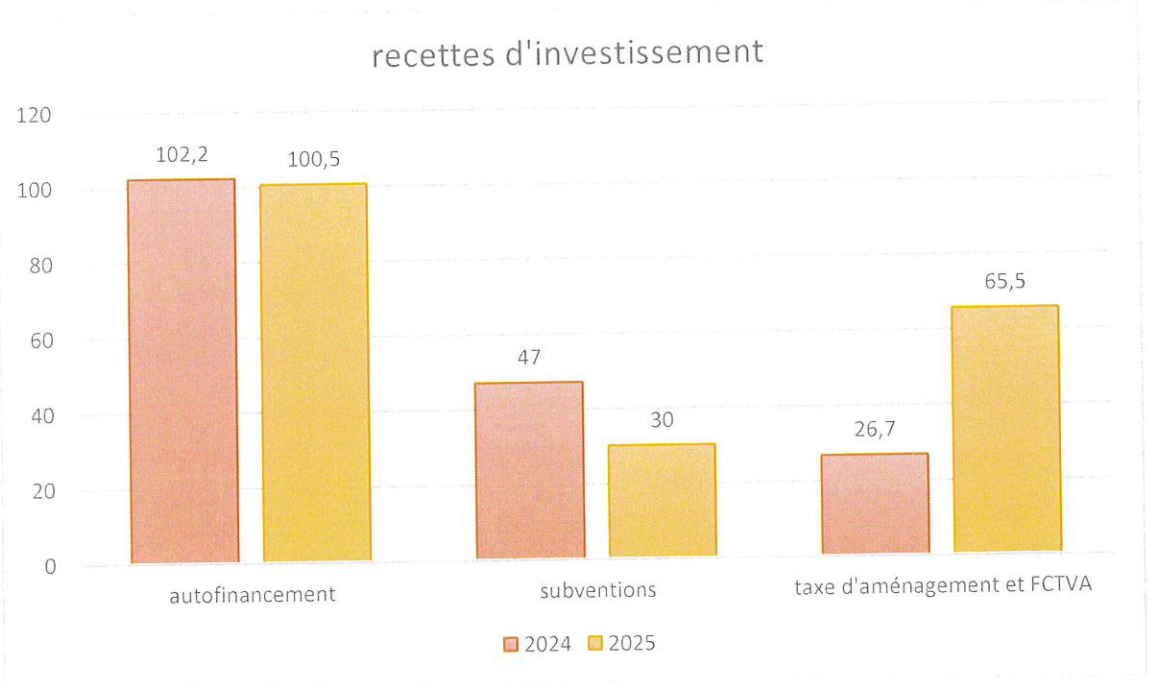

Les subventions sont en baisse parce que la commune a perçu toutes les subventions attribuées par le département dans le cadre de la valorisation du centre-bourg. Il ne reste qu'un reliquat de DETR, subvention de l'Etat, à demander lorsque les travaux d'aménagement seront clôturés.

Le FCTVA, quant à lui, a fortement augmenté, la commune commençant à percevoir cette aide suite aux travaux d'aménagement du centre-bourg payés en 2023. Une partie de cette somme sera dédiée au remboursement du prêt-relais.

L'endettement

Au 1er janvier 2025, la dette de la collectivité s'élève à 274 820,72 € pour 4 emprunts en cours.

L'encours de la dette est en baisse depuis 1 année. Il est ainsi passé de 300 238,88 € en 2024 au niveau actuel.

L'ensemble de la dette de la collectivité est classé A1 dans la typologie Gissler[1], cela signifie qu'elle n'est pas à risque.

Pour 2025, il n'est pas envisagé de souscrire un nouvel emprunt.

[1] L'information est disponible sur l'annexe du budget